



Édition du 20  
novembre 2020

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)

*Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,*

### Vie Economique

#### Soutien aux commerçants et artisans :

Madame, Monsieur, vous êtes commerçant, artisan, le siège de votre entreprise est à Châtillon-le-Duc, cette lettre vous est ouverte pour présenter votre commerce ou votre entreprise tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire qui impacte votre activité.

#### 3 clics pour soutenir vos commerces locaux

En cette seconde période de confinement, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon lancent l'opération "Le clic utile pour sauver nos commerces », en partenariat avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat, l'Union des Commerçants de Besançon et l'association la Pive.

👉 le clic info : découvrez les commerces qui s'adaptent sur <https://www.commerçants-besancon.com/>

👉 le clic utile & citoyen : commandez des bons d'achat dès demain sur <http://www.besanconandco.com/acheter-des-bons-d-achat.html>

👉 le clic gagnant : gagnez des chèques cadeaux dès la semaine prochaine en jouant aux jeux des médias partenaires . Plus d'informations à venir sur <http://www.besanconandco.com/>

[#commercedeproximite](#) [#soutienauxcommerçants](#)

#### Services et prestations mis en œuvre à l'attention des habitants.

La collectivité déploie des services spécifiques en adéquation avec la crise sanitaire. Les châillonnais isolés ou fragiles peuvent bénéficier à nouveau d'un **service de courses de produits de première nécessité**. Pour en bénéficier : appeler le secrétariat de mairie 03.81.58.86.55.

**La collecte des listes de courses s'effectue les jeudi ou vendredi. les paniers sont livrés le lundi ou le mardi.**

Jean-Pierre Delgove, agent communal et Pierre Montrichard, conseiller municipal, effectuent les achats et de livrent les courses aux administrés.

## Grippe Aviaire

le niveau de risque influenza aviaire a été élevé de « modéré » à "élevé" sur tout le territoire national.

Les mesures de confinement dans les basses-cours permettent d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages. Aucune dérogation n'est possible. Afin d'accompagner ces détenteurs dans le déploiement de ces mesures, un flyer reprenant l'ensemble des mesures de biosécurité [est disponible ici](#).

Les services de l'État (DDCSPP du Doubs [ddcspp@doubs.gouv.fr](mailto:ddcspp@doubs.gouv.fr)) sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Balayeuse

Grand Besançon Métropole organise le passage d'une **balayeuse** dans la commune **les 25, 26 et 27 novembre**.

Veillez à ne pas laisser ces jours-là vos véhicules en bordure de chaussée de manière à ne pas gêner son passage. Merci de votre compréhension.

## Rappel civilité

- [Rappel des horaires d'utilisation des engins bruyants.](#)

Les occupants de locaux privés d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités.

A cet effet, il vous est rappelé que l'utilisation des engins bruyants à moteur, thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h30.

Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

**BRUIT**  
de voisinage



Merci d'être vigilants et de veiller à respecter la tranquillité de chacun.

- [Dépôts de déchets sauvages](#)

La commune met à disposition des usagers des poubelles publiques. Nos agents constatent régulièrement que des ordures sont déposées à côté des dites poubelles ou dans la nature.

- [Feux](#)

Les feux de branchage ou autres matériaux sont interdits.

## Eclairage Public

Si vous constatez une panne d'un lampadaire public, vous pouvez contacter la mairie au 03 81 58 86 55 ou par mail à [mairie@chatillon-le-duc.fr](mailto:mairie@chatillon-le-duc.fr)

Pour cela, veuillez à bien préciser où se trouve la panne : **numéro et voie**, ou toute autre indication utile.

## Cartes jeune

Il reste une dizaine cartes jeune disponibles en mairie au prix de 4€.

## Travaux et habitat

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique, d'amélioration ou d'adaptation au handicap ?

Vous pouvez bénéficier de plusieurs aides.

Quelques exemples :

- ✓ Action logement propose jusqu'à 5000 euros pour aménager une salle de bains à la suite de perte d'autonomie des séniors ou une aide de 20000 euros pour une rénovation énergétique.

<https://www.actionlogement.fr/rentree-2019-3-nouvelles-solutions-pour-vous-et-votre-logement>

- ✓ Grand Besançon propose une aide en fonction de vos revenus pour une amélioration énergétique.

<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/le-grand-besancon-vous-aide-a-renover-votre-logement/>

- ✓ L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie...) dans les logements ou immeubles anciens. Ces aides s'adressent au propriétaire qui loue ou occupe son logement. L'état propose d'autres aides ou prêts sous conditions

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N321>

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Médecin de garde : 39 66

Numéro d'urgence Elus de la commune : 06 02 13 81 77

*Bonne semaine à tous !*

*Le maire et l'équipe communication.*

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : [www.chatillon-le-duc.fr](http://www.chatillon-le-duc.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.